



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 février 2023
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2625 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2023 et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution dudit mandat tous les 90 jours. Il présente les faits nouveaux survenus sur les plans politique et de la sécurité et concernant la situation humanitaire et les droits humains et dresse le bilan des progrès accomplis dans l'exécution du mandat du 1^{er} décembre 2022 au 15 février 2023.

II. Événements politiques marquants

2. Le 31 décembre 2022, le Président, Salva Kiir Mayardit, a demandé aux parties sud-soudanaises de renoncer à la violence et déclaré qu'il était nécessaire de prolonger de 24 mois la période de transition, car des dispositions clés de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud n'étaient pas respectées. Il a indiqué qu'il y avait eu des progrès dans l'application de cet accord, mais que ceux-ci étaient compromis par les violences infranationales.

3. Du 3 au 5 février 2023, le pape François s'est rendu à Djouba, dans le cadre de son pèlerinage œcuménique pour la paix au Soudan du Sud. Il a exhorté le Président et le Premier Vice-Président, Riek Machar, à mettre fin à l'effusion de sang, déclarant qu'il fallait respecter les droits humains. Il a également insisté sur le fait qu'il fallait accorder un rôle important aux jeunes dans le dialogue et faire participer les femmes à la prise de décision. Le Président a déclaré que les parties à l'Accord travaillaient ensemble pour surmonter les difficultés et a ajouté que l'application de la feuille de route de 2022 serait accélérée. Il a également annoncé la levée de la suspension des pourparlers de paix de Rome avec le Groupe d'opposition non signataire du Soudan du Sud.

4. Les 21 et 23 décembre, le Président a approuvé et promulgué le projet de loi de 2022 relatif à l'élaboration de la constitution ; le projet de loi 2022 portant modification de la loi sur la Constitution de transition de la République du Soudan du Sud ; le projet de loi de 2022 portant modification de la loi sur la police nationale ; le projet de loi de 2022 portant modification de la loi relative au Service national de protection des espèces sauvages ; le projet de loi de 2022 portant modification de la



loi sur l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud ; et la loi de 2022 sur le Service national de défense civile.

5. Du 2 au 6 décembre, à Djouba, le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) s'est réuni et a approuvé la candidature du Président sortant à la prochaine élection présidentielle. Le Conseil a également remplacé M. Machar par James Wani Igga au poste de premier vice-président du Conseil, et Pagan Amun par Peter Lam Both, en tant que secrétaire général. À la session de clôture, le Président a annoncé que la réunification du MPLS était achevée, précisant que deux partis politiques ne pouvaient être enregistrés sous le même nom et que le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) devait cesser d'utiliser le nom MPLS.

6. Le 3 décembre, le Président du Kenya, William Ruto, s'est entretenu à Djouba avec le Président du Soudan du Sud afin de renforcer les relations entre les deux pays. Le 24 décembre, il a fait une déclaration dans laquelle il a demandé au Président du Soudan du Sud de désamorcer le conflit dans les États du Haut-Nil et de Jongleï.

7. Entre le 2 et le 26 décembre, les partenaires internationaux ont fait plusieurs déclarations, dans lesquelles ils ont exprimé leurs préoccupations quant à la détérioration de la sécurité dans le Haut-Nil et le Jongleï. La MINUSS, la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, les membres du corps diplomatique africain, l'Union européenne, l'Inde, la Suisse et la troïka (États-Unis d'Amérique, Norvège et Royaume-Uni) ont demandé au Gouvernement de collaborer avec les éléments armés pour mettre fin à la violence et encouragé les dirigeants des communautés shilluk et nuer à rétablir la paix. Le 31 janvier et le 1^{er} février, la troïka et la MINUSS ont fait des déclarations exprimant leurs préoccupations quant aux informations faisant état d'un renforcement militaire des forces agwelek, loyales au général Johnson Olony, dans l'État du Haut-Nil.

8. Le 14 janvier, 3 000 membres des forces unifiées nécessaires ont reçu leur diplôme à Bentiu, dans l'État de l'Unité, achevant ainsi la première phase, conformément au chapitre 2 de l'Accord revitalisé. Les grades sont toujours en cours d'harmonisation en attendant qu'un plan de déploiement soit finalisé. La deuxième phase, qui aurait dû démarrer le 30 septembre 2022, n'a pas encore commencé.

9. Le 12 janvier, le Président du Conseil de souveraineté du Soudan, le général de corps d'armée Abdel Fattah al-Burhan, a rencontré le Président à Djouba. Ils ont tous deux réitéré leur engagement à promouvoir la coopération politique et économique par les accords de coopération signés en 2012, et demandé de redoubler d'efforts pour déterminer le statut final d' Abyei.

10. Le 26 janvier, à sa vingt-sixième séance plénière mensuelle, tenue à Djouba, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée s'est dit préoccupé par les affrontements armés qui ont eu lieu dans l'État du Haut-Nil et dans la zone administrative du Grand Pibor, et a souligné qu'il fallait appliquer les projets de loi, harmoniser les forces unifiées nécessaires et répondre à leurs besoins afin qu'elles puissent être déployées.

Situation économique

11. La dépréciation de la monnaie locale, l'augmentation des coûts des importations et du carburant, les obstacles au commerce et des facteurs conjoncturels ont entraîné une augmentation des prix des aliments, freiné l'activité économique et restreint le pouvoir d'achat des ménages. Le 17 janvier, la Banque du Soudan du Sud a interdit l'utilisation de devises pour les transactions commerciales faites dans le pays, sous prétexte que cette pratique sapait la crédibilité de la livre sud-soudanaise comme

monnaie ayant cours légal et contribuait à la déprécier car la demande de dollars américains s'en trouvait accrue. À ce jour, cette mesure n'a pas permis de rapprocher les taux de change officiels et du marché noir. Les initiatives prises pour stabiliser la livre sud-soudanaise et lutter contre l'inflation ont eu un succès limité.

12. Le 9 décembre, le Conseil des ministres a approuvé un nouveau barème des salaires de la fonction publique, conformément à l'annonce faite par le Président en juillet 2022 d'augmenter de 100 % les salaires des fonctionnaires.

III. Sécurité

13. La violence intercommunautaire liée à la présence des troupeaux et les différends fonciers reposant sur des considérations ethniques ont continué de saper le processus de paix. Dans l'État du Jongleï, des conflits cycliques liés au bétail dans les territoires nuer, dinka et murle ont suscité une mobilisation à grande échelle dans la zone administrative du Grand Pibor, entraînant de violents affrontements et le déplacement de plus de 40 000 civils. Entretemps, le différend frontalier entre les Dinka Ngok et les Dinka Twic, a repris le long de la frontière du comté de Twic avec la zone administrative d'Abyei. Dans l'État de l'Équatoria-Central, la présence de pasteurs dinka de Bor a provoqué des troubles et le déplacement de 2 800 habitants.

A. Région du Haut-Nil

14. Le 30 novembre, des jeunes Nuer armés ont attaqué le camp de personnes déplacées d'Aburoc et ses environs, dans le comté de Fachoda, faisant 180 morts et entraînant le déplacement de plus de 9 000 personnes vers le site de protection des civils de Malakal et la base opérationnelle de la compagnie de Kodok. Le 8 décembre, le Gouvernement a déployé des forces de sécurité dans la région et mis fin aux affrontements entre les jeunes Shilluk et Nuer armés. La situation le long du corridor du Nil s'est stabilisée et reste sous le contrôle des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des forces de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition). Pendant ce temps, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple se sont également déployées à Kilo 10, une zone tampon, où les communautés maban et melout se sont affrontées pour des questions de terres.

15. Le 9 décembre, le Président a rencontré le roi shilluk, Reth Kwongo Dak Padiet, pour tenter de mettre fin aux violences dans la région du Haut-Nil. Le 12 décembre, le Président du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, le général de brigade Asrat Denero Amad, a déclaré, à la trente-cinquième réunion du conseil d'administration, que les forces agwelek, les groupes nuer connus sous le nom d'Armée blanche, les forces du M/APLS dans l'opposition-faction Kitgwang, le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan *dans l'opposition* et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple étaient impliqués dans les combats dans l'État du Haut-Nil.

16. Dans l'État de Jongleï, les affrontements intercommunautaires entre des jeunes des communautés Lou Nuer et Murle à la suite de raids sur le bétail et d'enlèvements ont entraîné le déplacement de quelque 17 000 civils vers la ville de Pibor et exacerbé l'insécurité alimentaire aiguë. Le 22 décembre, des jeunes Lou Nuer dans le nord de l'État de Jongleï ont attaqué des Murle dans la zone administrative du Grand Pibor pour récupérer du bétail volé et des civils enlevés. Cette situation a abouti à une grosse flambée de violence entre les deux groupes à Gumuruk, du 26 au 28 décembre, à laquelle les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont également participé et à l'issue de laquelle les Lou Nuer ont pris le contrôle de Gumuruk. Début janvier, à

la suite de contre-attaques menées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les Murle, les jeunes Lou Nuer armés sont retournés dans leurs régions d'origine, mais le risque de représailles reste élevé.

B. Équatoria

17. La sécurité en l'État de l'Équatoria-Central reste précaire en raison de la présence d'éleveurs dinka de Bor dans la région de Mangala, d'où la destruction de terres agricoles du fait des changements climatiques et le harcèlement des populations locales. Entre le 10 et le 16 décembre, des pasteurs dinka et des membres de la communauté locale de Bari se sont affrontés à Mangala, car des troupeaux avaient détruit des cultures vivrières. Dans le même temps, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont lancé des opérations dans la région sous prétexte que la population locale était affiliée au Front de salut national, ce qui a entraîné le déplacement de plus de 10 000 civils.

18. Le 2 janvier, des combats ont éclaté entre des éleveurs dinka de Bor et mundari dans les villages de Dukani et Kodoro, à Wonduruba, dans le comté de Djouba. Au moins 1 200 habitants ont fui vers le centre de Wonduruba et Kouda. Pendant ce temps, les tensions entre les populations locales et les éleveurs dinka de Bor se sont intensifiées à Kajo Kaji. Le 23 janvier, des jeunes de la région auraient attaqué des éleveurs, tuant au moins 30 de leurs bêtes. En représailles, le 2 février, des éleveurs dinka de Bor ont mené des attaques à Mogiri et Likamere, tuant au moins 27 civils et causant le déplacement d'environ 2 000 personnes, principalement des femmes et des enfants. Le 5 février, la MINUSS a condamné les violences et salué le fait que le Gouvernement ait déployé des troupes dans la région afin de désamorcer les tensions et protéger les personnes déplacées.

C. Bahr el-Ghazal

19. La sécurité à Rualbet, dans l'État de Ouarrap, a continué de s'améliorer grâce à la présence des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans la région. Cependant, les détentions arbitraires ont continué, car les forces de sécurité essayaient de mettre la main sur les auteurs de l'attaque du 25 juin 2022. Dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, d'autres détentions arbitraires ont été signalées, concernant des militants politiques soupçonnés d'être affiliés à l'Armée/Front uni du Soudan du Sud et 108 personnes détenues ont été transférées à Djouba.

20. Les violences ont continué de manière cyclique dans le comté de Tonj-Est (État de Ouarrap), entre les communautés luanyjang et baac. Du 24 au 26 décembre, le meurtre d'un jeune Luanyjang a suscité des attaques par représailles, qui ont fait 24 morts et 21 blessés. Sept civils qui ont tenté de s'interposer auraient été blessés par balle par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Par ailleurs, avec l'arrivée de la saison sèche, les violences communautaires liées au bétail ont augmenté entre le comté de Tonj-Est et les zones limitrophes de l'État des Lacs, et le comté de Twic (État de Ouarrap) et le comté de Mayom (État de l'Unité). Du 8 au 13 décembre, une série de raids sur le bétail, de meurtres par vengeance et d'enlèvements ont eu lieu entre les communautés luanyjang et maper (État des Lacs), à la suite de l'enlèvement de cinq mineurs luanyjang.

21. Les tensions ont également persisté entre les Dinka de Ngok de la zone administrative d'Abyei et les Dinka de Twic (comté de Twic) concernant la propriété de la zone d'Aneet. Du 18 au 22 décembre, des attaques de vengeance cycliques ont éclaté entre les Dinka de Twic et les Dinka de Ngok, faisant huit morts et six blessés. Les attaques transfrontalières se sont poursuivies du 29 décembre au 2 janvier, faisant

14 morts et 8 blessés et des centaines de personnes déplacées, principalement des femmes et des enfants. Le 27 janvier, 18 personnes ont été tuées et 7 blessées lorsque des Dinka de Ngok ont attaqué plusieurs villages du payam d'Ajakuac. Les communautés Dinka de Twic et Dinka de Ngok se sont massées autour de la frontière contestée, augmentant les tensions dans la région.

IV. Situation humanitaire

22. À la suite d'affrontements armés à la fin décembre entre jeunes Lou Nuer, Gawaar Nuer et Murle dans la région de Gumuruk, une évaluation intersectorielle faite dans la ville de Pibor le 31 décembre a montré qu'il y avait 17 000 personnes nouvellement déplacées, réfugiées dans la ville de Pibor, à savoir à Ngarwale et dans les écoles primaires de Pibor et de Langachot. La Commission de secours et de relèvement de la ville de Pibor a déclaré qu'un nombre inconnu de personnes déplacées s'en étaient allées du comté de Gumuruk à Verthet, et du comté de Lekuangle à Kong et Bebuzen.

23. Entre le 11 et le 13 janvier, les partenaires humanitaires ont mené une mission d'intervention de trois jours pour enregistrer et contrôler les personnes déplacées de Mangala qui s'en étaient allées à Gwereké et Nyuwa, dans le payam de Djebel Lado (comté de Djouba). Il y a 9 000 personnes déplacées dans ces deux sites. Le 16 janvier, l'intervention humanitaire en faveur des personnes qui avaient fait l'objet de l'évaluation dans les villages de Gwereké et Nyuwa a commencé. Le personnel humanitaire n'a pas pu avoir accès aux personnes déplacées sur les îles de l'État du Nil en raison des opérations militaires en cours.

24. La violence dans le comté de Fachoda (État du Haut-Nil) a entraîné des déplacements massifs de population : plus de 22 000 personnes déplacées se sont retrouvées près de la base opérationnelle de compagnie de la MINUSS, à Kodok. L'intervention humanitaire concernant ce groupe est en cours. Les autorités locales ont signalé que plus de 14 600 personnes déplacées avaient quitté le comté de Fachoda pour la ville de Melout, dans le comté de Melout. L'enregistrement biométrique effectué en novembre sur le site de protection des civils de Malakal a confirmé que quelque 37 000 personnes déplacées vivaient dans le camp, 918 nouvelles arrivées ayant été enregistrées entre le 14 décembre 2022 et le 9 janvier 2023.

25. Le 11 décembre, le Ministère de la santé a déclaré une épidémie de rougeole au Soudan du Sud. De janvier 2022 au 29 janvier 2023, 46 décès et 4 339 cas ont été enregistrés dans 25 comtés. Des campagnes de vaccination contre la rougeole organisées par l'ONU sont en cours.

26. Au cours de la période considérée, les problèmes d'accès, la violence contre le personnel humanitaire, les obstacles bureaucratiques, la criminalité généralisée, les violences intercommunautaires et les meurtres commis par vengeance ont continué à entraver le travail des acteurs humanitaires. De décembre 2022 au 10 février 2023, 64 incidents liés à l'aide humanitaire ont été signalés dans 10 États, dont 36 faits de violence contre le personnel humanitaire et leurs biens. Depuis le début de 2023, trois membres du personnel humanitaire ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions et 78 travailleurs humanitaires ont quitté Tonj-Est, Gumuruk, Lekuangle et Nasser pour des localités plus sûres. Des pillages et des vols de biens humanitaires ont été signalés (14 cas).

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix

27. La MINUSS a poursuivi ses bons offices auprès des parties à l'Accord revitalisé ainsi que des partenaires et acteurs concernés par celui-ci. Au cours de la période considérée, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS a rencontré le Président, le Premier Vice-Président et d'autres ministres afin de faire le point sur l'établissement de la paix et d'étudier les moyens de lutter contre les violences intercommunautaires.

28. Le groupe trilatéral, composé de l'ONU, de l'Union africaine et de l'IGAD, en collaboration avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, a tenu des sessions régulières d'échange d'informations sur l'Accord revitalisé et les événements politiques. Le groupe de travail a animé des ateliers avec des organisations de la société civile, des dirigeants de partis politiques et d'autres personnes afin de mieux faire connaître la feuille de route, de favoriser la participation et de promouvoir une compréhension commune des aspects importants de l'élaboration d'une constitution et du processus électoral.

29. Le 24 janvier, la MINUSS a reçu une demande officielle du Gouvernement sud-soudanais, sollicitant une assistance électorale complète de l'ONU, à la suite de l'engagement pris récemment par le Président de lancer les préparatifs des élections et de créer les conditions d'une participation inclusive des citoyens sud-soudanais au processus électoral. La MINUSS a continué de sensibiliser ses interlocuteurs nationaux aux meilleures pratiques électorales. Les activités mises en place ont compris des échanges avec les homologues nationaux ainsi qu'un plaidoyer et des débats sur la nécessité d'assurer la réalisation en temps voulu des principaux objectifs concernant les élections définis dans l'Accord revitalisé et la feuille de route. La MINUSS a donné des conseils et un appui au Comité national chargé des amendements constitutionnels, à la Commission électorale nationale et aux organisations de la société civile, notamment aux groupes de femmes et de jeunes, dans le cadre de leurs délibérations sur la loi électorale nationale.

30. Le 2 décembre, la MINUSS a aidé le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles à organiser une table ronde d'une journée sur l'accès aux lois au Soudan du Sud, à laquelle ont participé 26 personnes, dont 5 femmes, du Ministère, du Bureau du Président, de la Commission de révision des lois, de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée, de l'Ordre des avocats et d'organismes des Nations Unies. Les participants ont demandé au Ministère de créer un groupe de travail sur l'accès aux lois afin de faciliter la diffusion des lois imprimées et de continuer de les mettre à la portée des citoyens.

31. En vue du lancement officiel de l'élaboration d'une constitution, la MINUSS et la Friedrich-Ebert-Stiftung ont aidé l'organisation South Sudan Democratic Engagement, Monitoring and Observation Programme à organiser une série de consultations auprès des organisations de la société civile à Djouba. Les 11 janvier (20 hommes et 9 femmes), 19 janvier (15 hommes et 6 femmes) et 1^{er} et 2 février (30 hommes et 17 femmes), des responsables de la société civile ont analysé la loi de 2022 sur le processus d'élaboration de la constitution, déterminé les dispositions de la loi susceptibles d'avoir un impact sur l'inclusion, la transparence et la crédibilité du processus d'élaboration de la constitution et convenu de la marche à suivre. Ils ont également convenu de critères de sélection et de modalités pour la nomination de leurs représentants aux organes de mise en œuvre, et de travailler de manière coordonnée.

32. Dans le but de renforcer le soutien populaire au processus de paix et de montrer aux étudiants et aux populations locales l'importance de leur participation au processus de paix, la MINUSS, en collaboration avec le Ministère de l'éducation générale et de l'instruction et l'Université de Rumbek, a organisé pour 228 participants, dont 73 femmes, un concours de débat de deux semaines dans l'État des Lacs, qui s'est terminé le 6 décembre.

33. Le 15 décembre, la MINUSS et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont organisé des débats sur l'application de la feuille de route, avec 115 représentants d'organisations de la société civile, dont 42 femmes, de tout le Soudan du Sud, afin de mieux faire comprendre la feuille de route et d'aider les membres de la société civile à trouver des points d'entrée pour apporter leur appui. Le 20 décembre, la MINUSS a facilité un forum consultatif du même type pour les parties signataires de l'Accord revitalisé, la société civile et des membres du Comité permanent de haut niveau, avec l'aide de l'Union africaine, de l'IGAD et de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée. Les participants ont examiné les progrès réalisés et les problèmes signalés et formulé des recommandations pour faire avancer l'application de la feuille de route et la transition politique.

34. Le 9 décembre, la MINUSS a aidé la Commission de lutte contre la corruption du Soudan du Sud à organiser une manifestation de haut niveau, à laquelle ont assisté 86 participants, dont 18 femmes, pour marquer la Journée internationale de lutte contre la corruption. Les intervenants ont examiné le projet de loi de la Commission de lutte contre la corruption et l'absence de protections adéquates pour les lanceurs d'alerte. Ils ont déclaré qu'il importait de lutter contre la corruption dans la fourniture de services de base et le développement économique.

35. Du 23 au 25 janvier, la MINUSS a soutenu le dixième atelier du Conseil d'examen de la défense stratégique et de la sécurité visant à élaborer un livre blanc sur la défense et la sécurité, comme outil de formalisation et de diffusion du projet de réforme du secteur de la sécurité nationale.

36. Du 26 au 27 janvier, la MINUSS, en coordination avec la Banque mondiale, a aidé la Commission spécialisée sur la défense et les ex-combattants de l'Assemblée législative nationale provisoire revitalisée à organiser un atelier sur le cadre national des pensions pour le personnel du secteur de la sécurité, en mettant l'accent sur le personnel de la défense. Cet atelier a réuni 69 participants, dont 10 femmes.

37. Le 30 janvier, le projet pilote sur la lutte contre la violence locale à Wau (État du Bahr el-Ghazal occidental) a été lancé, avec l'appui du Groupe de travail technique conjoint sur la lutte contre la violence locale, sous la direction de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement et de la MINUSS. D'une durée d'un an, le projet vise à réunir 250 ex-combattants et 250 membres de la communauté pour favoriser une coexistence pacifique par la réintégration socioéconomique, y compris la formation professionnelle et des programmes de microsubventions.

38. Du 6 au 9 décembre, le Président et les Vice-Présidents de la Commission de consolidation de la paix se sont rendus au Soudan du Sud pour rencontrer des représentants du Gouvernement et d'autres interlocuteurs. La délégation a également visité des projets du Fonds pour la consolidation de la paix mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Wau, afin de trouver les points d'entrée à l'appui de la lutte contre la violence et la cohésion sociale avec la participation des jeunes. À la deuxième réunion de la Commission de consolidation de la paix sur le Soudan du Sud, qui a eu lieu à New York, le 31 janvier, les présidents ont rendu

compte de leur visite et le Gouvernement a fait le point sur les progrès réalisés en matière de gouvernance locale et de réconciliation communautaire, éléments essentiels de la consolidation de la paix au Soudan du Sud.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

39. La MINUSS a continué de promouvoir le dialogue inclusif, la coexistence pacifique, la réconciliation et la cohésion sociale au niveau infranational afin d'améliorer la protection des civils et de mettre en place les conditions propices à l'application de l'Accord revitalisé.

40. La MINUSS a assuré une protection physique sur le site de protection des civils de Malakal et à Kodok, où le conflit entre les forces du M/APLS dans l'opposition-faction Kitgwang dans les États du Haut-Nil et de Jongleï (nord) a continué de favoriser les déplacements et d'aggraver l'engorgement du site. Au 10 février, la MINUSS assurait la protection physique de 37 032 personnes sur le site. Elle a également assuré la protection physique de plus de 9 000 personnes déplacées installées en dehors de sa base à Malakal et de 12 851 personnes autour de la ville de Kodok, qui avaient fui les affrontements à Fachoda entre des groupes de jeunes Nuer armés et des jeunes Shilluk ainsi qu'une attaque contre le site de personnes déplacées d'Aburoc en novembre.

41. La MINUSS a également continué d'apporter son soutien aux camps de déplacés de Bentiu, Bor, Djouba et Wau (anciens sites de protection des civils) au moyen d'activités de planification intégrée, d'activités de sensibilisation et d'interventions en réponse à la violence sexuelle et fondée sur le genre, à la contrebande d'armes et à d'autres activités criminelles présumées. Ces mesures ont conduit au déploiement durable d'agents de la Police nationale sud-soudanaise et de l'Unité de police mixte, soutenus par la police des Nations Unies et la Commission de secours et de relèvement.

42. La MINUSS a renforcé les capacités des autorités infranationales en matière de protection des civils en organisant 18 ateliers de renforcement des capacités dont ont bénéficié 749 représentants, dont 209 femmes, des autorités locales, de la Police nationale sud-soudanaise, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des organisations de la société civile, des chefs coutumiers et des membres de la communauté de Leer, Koch et Mayendit (État de l'Unité), d'Aweil (État du Bahr el-Ghazal septentrional), de Terekeka (État de l'Équatoria-Central) et de Bor (État de Jongleï).

43. Pour trouver une solution aux tensions intercommunautaires entre les Shilluk et les Nuer qui ont suivi les violences généralisées d'août 2022 dans les États du Haut-Nil et de Jongleï, la MINUSS a servi de médiateur lors d'un forum de dialogue de haut niveau, qui s'est tenu le 21 décembre, entre 27 dirigeants politiques de Djouba, dont 5 femmes, des deux communautés. À l'issue du dialogue, un communiqué commun a été publié dans lequel les parties s'engageaient à œuvrer pour la paix dans l'État du Haut-Nil, à rétablir les relations entre les Nuer et les Shilluk, à sensibiliser les populations concernées pour les dissuader de se mobiliser pour de nouvelles violences. Par la suite, du 27 au 29 décembre, certains des dirigeants communautaires, le Gouverneur de l'État du Haut-Nil et d'autres autorités de l'État se sont rendus dans les comtés d'Akoka, de Fachoda, de Melout et de Renk afin de renforcer la confiance et de parler à la population touchée.

44. Les 23 et 24 décembre, la MINUSS et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en partenariat avec les autorités de l'État du Haut-Nil

et les responsables communautaires, ont facilité une conférence sur la transhumance transfrontalière à Renk, à l'intention des agriculteurs et des éleveurs. Cinquante responsables communautaires, dont 7 femmes, ont participé à la manifestation, dont des pasteurs nomades des États du Nil-Bleu et du Nil-Blanc au Soudan. Toutes les parties ont ainsi renouvelé leur engagement à respecter les résolutions prises lors d'une conférence similaire en 2021 afin de garantir une transhumance pacifique pendant la saison sèche de 2023.

45. Un forum du même genre organisé à Wau, du 13 au 15 décembre, a permis de réunir 165 participants, dont 26 femmes, représentant les éleveurs et les populations d'accueil des États du Bahr el-Ghazal occidental, du Bahr el-Ghazal septentrional et de Ouarrap et a abouti à des engagements pris précédemment dans l'accord interétatique de Marial-Bai signé en 2016 sur le règlement des conflits survenant lors de la transhumance, ainsi qu'à un plan d'action pour l'application dudit accord afin de garantir une transhumance pacifique en 2023.

46. Afin d'améliorer les relations entre civils et militaires, le 19 janvier, la MINUSS et les autorités du comté ont organisé un atelier de renforcement de la confiance à Wanyjok, dans le comté d'Aweil-Est, à l'intention de 30 agents des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, dont 3 femmes, et de 35 membres de la communauté, dont 9 femmes. L'atelier a débouché sur un accord visant à mener régulièrement des activités de sensibilisation et d'échanges sociaux pour améliorer les relations. Un comité conjoint de 16 personnes, dont 2 femmes, composé de représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de la communauté a également été formé pour améliorer les relations entre civils et militaires.

47. La MINUSS a organisé 23 ateliers, forums, dialogues communautaires et programmes de renforcement des capacités concernant la protection des civils, à l'intention des collectivités locales, des autorités des États et des autorités locales, des chefs coutumiers, des dirigeantes et des jeunes, auxquels ont participé 4 294 personnes, dont 1 102 femmes.

48. Au 9 février, dans le cadre de la protection des civils, la force de la MINUSS avait effectué 11 943 patrouilles, dont 948 patrouilles de courte durée, 319 patrouilles de longue durée, 38 patrouilles aériennes dynamiques, 32 patrouilles fluviales, 229 patrouilles de protection de la force, 1 964 patrouilles dans les aéroports ou les ports fluviaux, 2 009 patrouilles urbaines, 1 410 patrouilles nocturnes. Parmi celles-ci, 150 patrouilles de courte durée, 171 patrouilles de longue durée, 30 patrouilles aériennes dynamiques et 14 patrouilles fluviales étaient des patrouilles intégrées, qui comprenaient également la police des Nations Unies et du personnel civil. Au total, 4 992 patrouilles ont été menées précisément dans le site de protection des civils de Malakal et aux alentours ainsi que dans les sites de déplacés, dont 8 % comprenant des femmes. La force a également effectué plusieurs patrouilles tout-terrain dans Pibor et aux alentours à la suite de la crise dans le Jongleï. La force de la MINUSS a maintenu sept bases opérationnelles temporaires de longue durée à Koch, Tamboura, Jamjang, Moundri, Domolotto, Mangalla et Nzara pour accroître la portée opérationnelle des composantes militaires. Les bases opérationnelles temporaires ont permis de sécuriser les principales voies d'approvisionnement et de contrôler les points chauds afin de dissuader les attaques contre les civils.

49. Au 8 février, la police des Nations Unies avait effectué 2 109 patrouilles, dont 873 visant à instaurer la confiance, 32 patrouilles de courte durée, 15 patrouilles de longue durée, 16 patrouilles aériennes dynamiques et 1 011 patrouilles de haute visibilité. Parmi elles, 156 étaient des patrouilles intégrées, 47 des patrouilles à longue distance, 109 des patrouilles à courte distance, 23 des patrouilles aériennes dynamiques et 6 des patrouilles fluviales. Des femmes étaient présentes dans 1 319 patrouilles (63 %). La police des Nations Unies a également effectué 210 patrouilles de contrôle d'accès ainsi

que 4 opérations de bouclage et de ratissage sur le site de protection des civils de Malakal.

50. Dans tous les postes de police (96) situés à proximité des sites de personnes déplacées, 4 137 membres de la police des Nations Unies, dont 817 femmes, ont travaillé aux côtés de membres de la Police nationale sud-soudanaise, offrant des conseils, un encadrement et un suivi. Dans l'État de l'Unité, la police des Nations Unies a aidé la Police nationale sud-soudanaise à associer les bandes organisées aux initiatives de paix pour les jeunes. Ces activités opérationnelles ont contribué à améliorer la sûreté et la sécurité physique sur les sites.

51. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a répondu à 418 demandes de repérage, de retrait, de neutralisation et de dépollution de mines terrestres et d'engins explosifs émanant de la Mission et des populations locales. Au total, 6 369 engins explosifs ont été éliminés et 1 157 135 m² de terrain ont pu être récupérés. Dans tout le pays, 150 893 personnes (dont 22 554 hommes, 50 305 femmes, 38 982 filles et 39 052 garçons) ont reçu une éducation au danger des engins explosifs et 97 % des bénéficiaires ont déclaré qu'ils avaient appris quelque chose.

C. État de droit et principe de responsabilité

52. Du 10 au 24 décembre, la MINUSS a aidé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à mettre en place un tribunal militaire général constitué de huit responsables de la justice militaire, à Maridi (État de l'Équatoria-Occidental). Ce tribunal a entendu cinq affaires de meurtre impliquant six accusés, qui ont débouché sur trois condamnations, deux acquittements et un règlement à l'amiable. Les victimes et les témoins ont reçu une aide d'une organisation de la société civile locale et tous les accusés ont été défendus par un avocat.

53. Afin de renforcer la capacité de la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à promouvoir l'application du principe de responsabilité en cas d'infractions graves commises par le personnel unifié des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, la MINUSS a animé un atelier pour 50 juges-avocats, dont 5 femmes, du 16 au 20 janvier. L'atelier a renforcé leurs compétences en matière d'enquête, de poursuite et de jugement des crimes graves, notamment de violence liée aux conflits, et leur a permis d'échanger des meilleures pratiques avec les acteurs de la justice civile.

54. Du 2 au 7 décembre, la MINUSS a facilité l'envoi d'acteurs de la justice à Raja (État du Bahr el-Ghazal occidental) chargés de mener des enquêtes sur des crimes graves. Les enquêtes concernant trois cas de violence sexuelle et fondée sur le genre ont été achevées et les affaires transmises au tribunal de circuit de Raja. Pendant les enquêtes, la MINUSS a fourni un soutien psychosocial aux victimes et aux suspects.

55. Les 5, 9 et 12 décembre, la MINUSS a mené trois évaluations de l'état de droit et des activités de sensibilisation auprès de plus de 150 fonctionnaires locaux et membres de la communauté, dont 26 femmes, à Tonj-Sud, Tonj-Nord et Tonj-Est, afin de sensibiliser les populations et faire qu'elles appuient le nouveau projet de fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience concernant le Grand Tonj.

56. Du 2 au 4 février, la MINUSS et d'autres partenaires de projet ont organisé le premier dialogue d'une série à l'intention des populations dans les payams de Jak, de Wanhalel et de Thiet, à Thiet (État de Ouarrap), avec 100 participants, dont 20 femmes. Ces dialogues ont pour but de définir les priorités de la communauté en matière de gestion des conflits et de lutte contre la violence dans la région.

57. Du 13 au 14 décembre, la MINUSS a consulté 14 acteurs de la justice (tous des hommes) concernant les États de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental afin que soit mis en place un mécanisme durable pour succéder au tribunal itinérant spécial conjoint. Les acteurs de la justice ont souligné l'importance de tribunal et du mécanisme qui devrait lui succéder pour ce qui était d'empêcher un retour au conflit dans les zones frontalières des deux États.

58. Pour remédier aux détentions prolongées et arbitraires, la MINUSS a aidé l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud et le système judiciaire à réexaminer les mandats de détention provisoire, notamment dans les prisons centrales d'Aweil et de Rumbek, où des détenus provisoires ont été libérés en décembre.

59. Du 1^{er} au 9 décembre, la MINUSS s'est associée à la FAO, au Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et à l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud pour lancer l'initiative « Prisons vertes » dans les États des Lacs et du Bahr el-Ghazal occidental. Il s'agit d'exploiter des fermes pénitentiaires pour relever le défi de la sécurité alimentaire dans les prisons.

60. Du 3 au 5 et du 7 au 9 décembre, la MINUSS a dispensé une formation sur la gestion des dossiers pénitentiaires à 58 agents de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, dont 22 femmes, respectivement dans les prisons centrales de Wau et de Bentiu. Du 19 au 23 décembre, la MINUSS a organisé une formation aux droits humains et à la gestion des prisons à l'intention de 49 agents de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, dont 11 femmes, dans les prisons centrales de Malakal et d'Aweil.

61. Du 8 au 12 février, la MINUSS a organisé une formation de formateurs à l'intention de 36 membres de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, dont 4 femmes. Cette formation visait à renforcer les compétences de base en matière de gestion des prisons des nouveaux agents de l'administration pénitentiaire.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

62. La police des Nations Unies a assuré la sécurité pour 5 missions de livraison d'aide humanitaire, 24 escortes de sécurité pour des ingénieurs et des personnalités, et 16 escortes de sécurité lors de la distribution de nourriture par des acteurs humanitaires dans les sites de protection des civils.

63. Au 9 février, la MINUSS avait mené 93 patrouilles de longue durée et 692 patrouilles de courte durée pour appuyer l'acheminement de l'aide et veiller à la protection du personnel humanitaire. Elle a fourni une protection à 266 patrouilles des missions intégrées visant à protéger les convois et les partenaires humanitaires, dont des organisations non gouvernementales. Elle avait également traité 9 demandes de protection et d'appui logistique émanant de partenaires humanitaires, et 242 demandes de protection pour le site de l'aérodrome du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.

64. La MINUSS a facilité l'accès et l'acheminement de l'aide humanitaire en contribuant à la planification des patrouilles avec les équipes humanitaires à Kodok, à Pibor et dans l'État de l'Unité. Ainsi, en décembre 2022, les équipes humanitaires ont pu livrer 263 kg de fournitures médicales, du bureau du chef de l'administration de la zone administrative de Ruweng jusqu'au centre de soins de santé primaires d'Abiemnom, renforçant ainsi la fourniture vitale d'une assistance et de matériel pour les victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée aux conflits à Mayom. La MINUSS a instamment demandé aux autorités gouvernementales d'assurer la sécurité nécessaire pour que les opérations

humanitaires puissent se poursuivre sans entrave à Kodok et dans la zone administrative du Grand Pibor.

65. Le Service de la lutte antimines a inspecté et déminé 1 131 kilomètres de routes définies comme prioritaires par la Mission, dont la principale route d'approvisionnement Bor-Pibor, et escorté des patrouilles menées par la Mission sur plus de 507 km pour que les soldats de la paix et les partenaires humanitaires puissent se déplacer sans craindre les engins explosifs.

E. Surveillance des violations des droits humains et enquêtes y relatives

66. La MINUSS a recensé et confirmé 174 cas d'atteintes aux droits humains et à la protection de la population, dont 104 meurtres, 24 atteintes à l'intégrité physique, 19 enlèvements, 12 cas de violence sexuelle, 15 cas d'arrestation ou de détention arbitraire, ainsi que le pillage et la destruction de biens civils. Ces faits ont concerné 863 civils, dont 152 femmes et 134 enfants, ayant subi des violences, dont 340 qui ont été tués et 267 blessés. Par rapport à la période précédente (septembre et novembre), il y a eu une diminution de 36 % du nombre de victimes (de 1 338 à 863) car il y a eu moins de personnes tuées. Trente cas ont été imputés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et à d'autres services de sécurité gouvernementaux, 124 aux milices communautaires et à des éléments armés, cinq au Front de salut national et 11 au APLS dans l'opposition et à des groupes dissidents. Les responsables des quatre autres cas n'ont pas encore été identifiés.

67. Le 15 février, la MINUSS a publié son rapport sur la situation des droits humains du quatrième trimestre de 2022, portant sur la période d'octobre à décembre 2022. Au moins 202 faits ont été recensés et confirmés et figurent dans le rapport (contre 142 au trimestre précédent), concernant au moins 969 civils (745 au trimestre précédent) victimes d'une des quatre principales formes d'atteinte individuelle (atteinte à la vie, atteinte à l'intégrité physique, enlèvement, violences sexuelles). L'augmentation de 30 % du nombre des victimes (de 745 à 969) tient en partie à la hausse des faits de violence localisés impliquant des milices communautaires, responsables de 37 % des victimes civiles entre octobre et décembre. Parmi les victimes civiles, 61 % ont été attribuées aux parties traditionnelles au conflit, et 2 % à des éléments armés non identifiés.

68. Au cours de la période considérée, les populations locales ont continué de subir les violences intercommunautaires, qui ont fait 579 victimes civiles. Dans l'État de Jongleï et dans la zone administrative du Grand Pibor, par exemple, une flambée de violence entre des jeunes armés de l'État de Jongleï et des jeunes armés murle de la zone administrative du Grand Pibor ainsi que des attaques persistantes menées par des éléments armés murle contre des civils ont fait 425 victimes civiles (124 personnes tuées, 158 personnes blessées et 143 personnes enlevées). La MINUSS a effectué plusieurs missions dans les zones touchées dans l'État de Jongleï et dans la zone administrative du Grand Pibor afin de sensibiliser les autorités à la protection des civils. Elle a également déployé une surcapacité temporaire dans l'État de Haut-Nil, où les affrontements armés entre les Agwelek et les forces du M/APLS dans l'opposition-faction Kitgwang, soutenues par des éléments armés shilluk et nuer, ont entraîné des violations des droits humains, ayant fait au moins 146 victimes (28 personnes tuées, 38 personnes blessées, 26 personnes enlevées et 54 victimes de violences sexuelles liées au conflit) au cours de la période considérée.

69. La MINUSS a continué de recevoir des informations sur des actes de censure, de harcèlement et d'arrestation et de détention arbitraires commis contre des journalistes, des militants et d'autres personnes ayant critiqué le Gouvernement ou

exprimé des opinions dissidentes. Au cours de la période considérée, le Service national de sécurité a arrêté et détenu arbitrairement sept journalistes de la South Sudan Broadcasting Corporation dans l'exercice de leurs fonctions. Le 20 janvier, trois journalistes ont été libérés sans être inculpés.

70. Le 9 décembre, le tribunal spécial de Djouba a acquitté l'ancien Gouverneur de l'État du Bhar el-Ghazal septentrional, Kuel Aguer Kuel, de toutes les charges retenues contre lui. Il avait été arrêté en août 2021 avec six autres militants de la Coalition du peuple pour l'action civile, pour tentative de coup d'État.

71. La MINUSS a procédé à 16 évaluations des risques dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, avant qu'une assistance aux déplacements et une aide matérielle ne soient fournies à la Police nationale sud-soudanaise, à l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, au Ministère de la défense et aux responsables gouvernementaux, à l'appui du processus de paix.

72. La MINUSS a mené 91 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention d'un large éventail de parties prenantes, notamment des responsables gouvernementaux, des forces organisées et des groupes armés (Forces sud-soudanaises de défense du peuple, Police nationale sud-soudanaise, Service national de sécurité, APLS dans l'opposition) et des organisations de la société civile. Ces activités, qui ont touché 5 375 personnes, dont 2 249 femmes, ont essentiellement porté sur les principes fondamentaux des droits humains, le droit international humanitaire, la justice transitionnelle, la violence sexuelle liée aux conflits et la violence fondée sur le genre. Elles ont permis de renforcer la capacité des autorités et des organisations de la société civile à apporter une contribution positive à la promotion et à la protection des droits humains au Soudan du Sud.

1. Les enfants et les conflits armés

73. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a établi 77 violations graves commises à l'encontre de 68 enfants (52 garçons, 16 filles). Elle a confirmé que 34 garçons avaient été recrutés et utilisés, 15 enfants (huit garçons et sept filles) avaient été enlevés, 13 enfants (10 garçons, trois filles) avaient été tués (neuf) ou avaient été victimes d'atteintes à l'intégrité physique (quatre) et six filles avaient été violées. Six enfants avaient été victimes de multiples violations. Trois attaques d'écoles ont également été confirmées. Les enfants victimes se trouvaient dans les États suivants : Haut-Nil (46), Équatoria-Occidental (6), Équatoria-Central (5), Équatoria-Oriental (4), Bahr el-Ghazal septentrional (3), Bahr el-Ghazal occidental (1), Jongleï (2) et Ouarrap (1).

74. La plupart des violations (52), dont 25 cas de recrutement et d'utilisation, 16 enlèvements, cinq viols, quatre meurtres et cas d'atteinte à l'intégrité physique, et deux attaques contre des écoles, ont été commises par le M/APLS dans l'opposition-faction Kitgwan. Dix violations ont été attribuées aux forces de sécurité gouvernementale, notamment aux forces unifiées nécessaires (5), aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (4) et à la Police nationale sud-soudanaise (1). Des violations ont été attribuées au Front de salut national (cinq enlèvements), aux milices agwelek (une mutilation) et à l'APLS dans l'opposition (une attaque contre une école). Huit violations avaient été causées par des engins non explosés : cinq enfants ont été tués et trois blessés.

75. La MINUSS a organisé 44 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 2 693 participants (1 516 hommes et 1 177 femmes), dont 1 734 membres de la communauté (811 femmes), 596 membres des forces de sécurité gouvernementales (219 femmes), 42 partenaires de protection (37 femmes), 86 fonctionnaires (30 femmes) et 235 membres des forces unifiées nécessaires (80 femmes). De plus, la MINUSS a

organisé 11 sessions de formation à la protection de l'enfance pour 510 participants (400 hommes et 110 femmes), dont 317 membres des forces de sécurité gouvernementales (80 femmes), 80 membres de l'APLS dans l'opposition (3 femmes), 29 membres de la communauté (9 femmes) et 69 fonctionnaires (14 femmes).

2. Violence sexuelle liée aux conflits

76. Au cours de la période considérée, la MINUSS a recensé et confirmé 14 cas de violences sexuelles liées au conflit, concernant 27 personnes (23 femmes et quatre filles). Les personnes rescapées avaient de 15 à 50 ans. Douze personnes rescapées ont pu bénéficier d'un soutien médical, et sept ont intenté des poursuites contre les auteurs des faits. Ces cas se sont produits dans les États suivants : Équatoria-Central (4), Unité (2), Haut-Nil (2), Jongleï (2), Équatoria-Oriental (1), Bahr el-Ghazal occidental (1), Ouarrap (1) et Équatoria-Occidental (1). Les responsables étaient les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (2), le Service national de sécurité (2), la Police nationale sud-soudanaise (1), le Front de salut national (1), des milices locales (5), des hommes armés non identifiés (deux) et des forces étrangères (1).

77. Le 21 décembre, la MINUSS a facilité une réunion du Comité mixte d'application du plan d'action à l'intention des forces armées concernant la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud, afin de passer en revue les activités menées en 2022 et de planifier celles de 2023. En 2022, le Comité a mené, notamment, des activités de renforcement de capacités et de sensibilisation concernant les mesures de prévention et d'intervention ainsi que la politique de tolérance zéro en matière de violence sexuelle liée aux conflits, dans cinq centres de formation militaire à travers le pays, avant la fin de la formation de la première promotion des forces unifiées nécessaires.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

78. Le 7 décembre, la MINUSS, des organisations de la société civile et des membres du conseil d'administration du réseau des femmes dans le secteur de la sécurité nationale se sont réunis pour parler de la participation du secteur civil à la réforme du secteur de la sécurité. Il a également été question de voir comment mieux protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Il a été convenu de créer un espace de coopération dans le but de construire un secteur de la sécurité tenant compte des questions de genre, ce qui a été fait le 18 janvier.

79. Le 14 décembre, la MINUSS a organisé un atelier pour valider les conclusions de l'évaluation conjointe de la protection, la sécurité et l'alerte rapide concernant les femmes, couvrant Bor, Magwai et Djouba. Les participants à cette étude (450 personnes, dont 243 femmes et jeunes) étaient des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des chefs coutumiers et religieux, des membres des forces de l'ordre et des collectivités locales, des organisations d'inspiration religieuse et des membres de la communauté. L'évaluation a mis en évidence les barrières culturelles entravant l'accès des femmes et des jeunes à la protection, la lenteur du traitement des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et la prédominance du droit coutumier dans ce domaine. Une série de recommandations s'inspirant de cadres axés sur les personnes rescapées et les témoins ont été proposées à différents acteurs en fonction de leur mandat. La MINUSS encadrera les activités de protection et de prévention conformément à sa stratégie contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

80. Du 15 au 16 décembre, la MINUSS a aidé le groupe des femmes de l'Assemblée législative nationale provisoire à organiser un atelier afin de rédiger un plan stratégique pour 2023-2026. La chef du groupe parlementaire, Rebecca Joshua

Okwaci, a souligné que les femmes parlementaires devaient être unies pour faire progresser leur participation à la prise de décision, comme il est prévu dans l'accord de paix, notamment pour atteindre voire dépasser le seuil de représentativité de 35 %, et pour plaider en faveur de lois tenant compte des questions de genre. Les consultations ont permis d'examiner le plan actuel (2018-2022), qui serait pris en compte dans le plan pour 2023-2026.

81. Du 13 au 15 février, la MINUSS, en coordination avec l'Union africaine, la Norvège et la Suède, a aidé le Gouvernement à organiser à Djouba la première conférence internationale sur le leadership transformationnel des femmes. Ouverte par le Président, la conférence, présidée par la Vice-Présidente, Rebecca Nyandeng de Mabior, s'est tenue dans la perspective de l'élection générale de décembre 2024, offrant l'occasion aux femmes leaders à travers le continent africain de partager leur expérience, d'étendre leurs réseaux et d'approfondir leur compréhension des questions clés sous l'angle intergénérationnel. Les femmes leaders ont abordé de nombreuses problématiques liées à la gouvernance, aux changements climatiques, à la vulnérabilité économique, à l'accès à l'éducation, à la finance et à la violence fondée sur le genre, concernant les femmes et les filles au Soudan du Sud. Près de 400 femmes leaders de 15 pays africains ont participé à la conférence, dont un prix Nobel de la paix, Leyma Gbowee, une ancienne Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, et une ancienne Présidente du Malawi, Joyce Hilda Banda, ainsi que des femmes ministres du Soudan du Sud. La Vice-Secrétaire générale de l'ONU a également envoyé un message vidéo pour l'ouverture de la conférence.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

82. Au 9 février, l'effectif civil de la MINUSS comptait 2 650 personnes, à savoir 857 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 249 femmes, soit 29,1 %), 1 401 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 226 femmes (16,1 %), et 392 Volontaires des Nations Unies, dont 170 femmes (43,4 %).

83. Sur un effectif autorisé de 2 101 personnes, la composante policière de la Mission comprenait 1 552 personnes, à savoir 668 policiers hors unités constituées, dont 262 femmes (39,2 %), 848 membres d'unités de police constituées, dont 236 femmes (27,8 %) et 36 agents de l'administration pénitentiaire, dont 15 femmes (41,7 %).

84. Sur un effectif militaire autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 13 257 personnes, à savoir 223 officiers de liaison, dont 67 femmes, (30 %), 417 officiers d'état-major, dont 80 femmes (19,2 %) et 12 617 militaires, dont 777 femmes (6,2 %).

85. La MINUSS a poursuivi ses activités de sensibilisation et des campagnes d'information auprès des populations locales concernant la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. L'un des points forts des activités en cours a été la journée annuelle de mobilisation contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le cadre de la campagne de 16 jours sur le thème de l'union contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. En collaboration avec les responsables du mécanisme de plaintes mis en place au niveau local, les partenaires des Nations Unies et les membres de la communauté locale à Djouba, Torit, Kuajok, Aweil, Yambio et Rumbek, la MINUSS a touché plus de 3 000 personnes au cours de cette campagne, dont des femmes, des responsables de groupes de jeunes, des chefs coutumiers et des étudiants. Des documents d'information et des supports pédagogiques relatifs à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles

ont été distribués, y compris des informations sur la procédure de dépôt de plaintes et de demande d'aide.

86. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite répréhensible ou à des fautes professionnelles ont été traitées en temps opportun. Entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier, 31 allégations d'inconduite ont été enregistrées dans le Système de suivi de la gestion des dossiers. Trois allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été enregistrées. Toutes les victimes identifiées dans le cadre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles précédemment signalées ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

87. Au 31 janvier, la MINUSS avait constaté 8 violations de l'accord sur le statut des forces (contre 23 la période précédente). Six violations concernaient les restrictions imposées par les autorités aux déplacements des patrouilles de la MINUSS dans les États de l'Équatoria-Central, de Ouarrap, du Haut-Nil et de l'Équatoria-Occidental. Le 13 décembre, les soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple au poste de contrôle de Bilpam (Djouba) ont refusé l'accès à une patrouille de la MINUSS se rendant de Djouba à Buko et Wulikare, bien que, selon la pratique établie, la Mission ait informé le Gouvernement de la présence de cette patrouille.

88. S'agissant des deux membres du personnel recruté sur le plan national arrêtés par les autorités en 2014 et déclarés morts en 2022 par les tribunaux nationaux, la MINUSS a continué à rappeler au Gouvernement l'obligation qui lui était faite par le droit international d'informer les familles du sort de ces deux personnes afin de leur permettre de faire leur deuil.

89. Le personnel et les opérations des Nations Unies ont continué d'être pris pour cible par des acteurs criminels et de se faire harceler par les forces de sécurité. Vingt-quatre incidents de harcèlement du personnel des Nations Unies par les forces de sécurité gouvernementales ont été enregistrés.

VIII. Performance de la composante Personnel en tenue

90. La force de la MINUSS a évalué 13 unités, dont 6 bataillons d'infanterie à Wau, Djouba, Bor et Malakal, 5 unités de soutien à Djouba, Bentiu et Malakal et 2 états-majors de secteur à Djouba et Bor. Il ressort de ces évaluations que les unités étaient bien formées et opérationnelles au regard des normes de l'outil d'évaluation des unités militaires. Huit unités ont dépassé la norme. Les unités ont permis d'accroître les activités de renseignement militaire au service du maintien de la paix et la fréquence des évacuations sanitaires primaires et secondaires et des interventions d'urgence, et d'améliorer les procédures administratives.

91. En janvier, trois unités de police constituées ont été évaluées à Djouba et à Malakal. La performance globale était satisfaisante ; quelques recommandations ont été faites pour améliorer la formation et l'administration.

IX. Observations et recommandations

92. Au cours de la période considérée, des progrès ont été constatés dans l'application de l'Accord revitalisé. Je demande aux parties de maintenir ces progrès. Si les délais établis ne sont pas respectés, pour infime que soit le retard, les objectifs convenus par les parties lorsqu'elles ont prolongé la période de transition de deux années supplémentaires en adoptant la feuille de route en août 2022 auront du mal à être atteints. Pour le peuple sud-soudanais, 2023 doit apporter l'espoir que les autorités et les parties redoubleront d'efforts pour que le processus de paix connaisse une conclusion réussie et rapide d'ici à février 2025.

93. Certes, je salue la fin de la formation de la première promotion des forces unifiées nécessaires, toutefois, je demande au Gouvernement d'accélérer l'harmonisation des grades, de finaliser le déploiement et de lancer la phase II. Les forces déjà diplômées doivent recevoir un appui statutaire, budgétaire et logistique adéquat afin qu'elles puissent accomplir leurs tâches de manière professionnelle, protéger les civils et créer un environnement propice aux élections. À cet égard, j'encourage la finalisation, l'approbation et la mise en vigueur des documents d'orientation issus de l'examen de la défense stratégique et de la sécurité, qui définissent les rôles et les responsabilités des forces et leur supervision. De plus, je préconise que ces mesures soient complétées par des mesures visant à mettre en place, par la coopération, un secteur de la sécurité tenant compte des questions de genre, afin de mieux protéger les femmes et les filles de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

94. J'estime encourageante l'adoption de lois clés, notamment le projet de loi constitutionnelle, et j'invite le Gouvernement à les mettre rapidement en vigueur. La reconstitution du Conseil des partis politiques est essentielle pour l'enregistrement des partis politiques et la promotion de l'espace politique. Je demande également au Gouvernement d'adopter rapidement d'autres lois en suspens.

95. Je prends acte de la demande que le Gouvernement a faite pour que l'ONU l'aide à préparer et à tenir les élections prévues dans l'Accord revitalisé. Le processus électoral doit refléter un large consensus politique s'il veut être crédible et garantir que les résultats soient acceptés. Je demande instamment au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la tenue d'élections dans le respect des délais impartis et du cadre juridique et institutionnel. J'exhorte en outre les parties à garantir un environnement propice au discours politique, afin que tous les Sud-Soudanais puissent concevoir un nouveau contrat social à travers ces élections.

96. Je reste préoccupé par les restrictions injustifiées de l'espace civique et politique, notamment la fermeture de médias, les enlèvements, le harcèlement, les arrestations arbitraires et la détention de journalistes, de militants et d'autres personnes exprimant des opinions critiques à l'égard des autorités, la censure et l'interdiction faite à certains partis politiques de tenir des réunions publiques et de diffuser des informations, ainsi que l'exclusion de la société civile et des citoyens ordinaires des processus de gouvernance. J'exhorte le Gouvernement à renforcer et à protéger l'espace civique, en veillant au respect des droits humains et des libertés fondamentales, à prévenir les violations à l'encontre des journalistes, des défenseurs et défenseuses des droits humains, ou de n'importe quel acteur de la société civile exprimant une opinion critique, à enquêter sur ces violations et à en punir les auteurs.

97. Je suis inquiet de l'escalade rapide des violences infranationales dans les États du Haut-Nil, de Jonglei, de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Oriental et de l'Équatoria-Occidental et dans la zone administrative du Grand Pibor, qui ont causé d'importantes pertes humaines et matérielles et le déplacement de milliers de civils.

Je suis consterné par les rapports faisant état d'enlèvements de femmes et d'enfants à grande échelle. Je demande à toutes les parties concernées de cesser immédiatement les hostilités, de libérer les personnes retenues contre leur gré, de faire preuve de retenue et d'engager le dialogue pour surmonter leurs différences et s'attaquer aux causes du conflit. J'exhorte également les parties à cesser d'encourager les défections contraires à la lettre et à l'esprit de l'Accord revitalisé. Je répète, une fois de plus, que la protection des civils incombe en premier lieu à l'État. À cet égard, je demande au Président, aux Vice-Présidents et aux autres dirigeants d'intervenir de toute urgence pour endiguer la violence et punir les auteurs d'actes de violence ainsi que les auteurs de troubles.

98. La MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud continueront de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, au moyen du mécanisme du groupe de travail trilatéral, ainsi qu'avec l'Union européenne et la troïka, afin d'aider le Gouvernement à lutter contre les violences infranationales, dans le cadre de bons offices et des mesures de prévention des conflits.

99. Avec l'arrivée de la saison sèche, je suis profondément préoccupé par le fait que la transhumance liée au climat est en train de devenir un moteur majeur des conflits intercommunautaires. Je demande instamment aux autorités de faciliter l'intensification des dialogues intercommunautaires afin de définir et d'approuver des couloirs de passage prédéterminés pour le bétail de sorte à éviter de causer des dommages aux terres cultivées et à garantir la coexistence pacifique entre agriculteurs et éleveurs.

100. L'escalade des violences infranationales pèse de manière disproportionnée sur les civils vulnérables. Les besoins humanitaires des populations du Soudan du Sud sont énormes. On estime que 9,4 millions de personnes pourraient avoir besoin d'assistance humanitaire ou de protection en 2023. La violence dans certaines parties du pays érode les gains obtenus grâce aux investissements précédents et aggrave la vulnérabilité des plus marginalisés. Le développement inclusif durable qui ne laisse personne de côté est la seule solution globale permettant de remédier aux causes profondes du conflit et de répondre aux besoins humanitaires. J'encourage vivement le Gouvernement et les partenaires internationaux à investir davantage dans le développement afin de faire progresser la réalisation du *Programme de développement durable à l'horizon 2030* et de l'*Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*. Je demande également au Gouvernement et aux parties d'autoriser un accès sans entrave le long du corridor du Nil, afin que des services puissent être offerts aux personnes les plus vulnérables. Je les invite par ailleurs à bien réfléchir au potentiel de ce corridor pour le développement économique et social du Soudan du Sud. À cet égard, la MINUSS apportera tout l'appui requis, le cas échéant.

101. Je suis profondément troublé par le fait que dès les premières semaines de 2023, trois collègues humanitaires ont déjà été tués dans l'exercice de leurs fonctions. J'exhorte les autorités à enquêter sur ces attaques et à en poursuivre les responsables. Je demande aux autorités de s'acquitter de leurs responsabilités et d'assurer la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires et de mettre en place des mesures qui permettront aux partenaires humanitaires de poursuivre leur action salvatrice sans craindre d'être intimidés ou blessés.

102. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et je remercie mon représentant spécial pour le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, pour le rôle décisif qu'il joue dans un environnement opérationnel et politique difficile. Je remercie également le personnel civil et en tenue de la MINUSS ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires,

qui continuent de travailler inlassablement en faveur de la paix au Soudan du Sud dans des conditions difficiles.

